

## PLAN DE COURS

# FOR-1011 : Opérations forestières

NRC 14938 | Hiver 2022

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 2-3-4    Crédit(s) : 3

Contexte et cadre de réalisation des opérations forestières. Connaissances et compétences pour gérer les principaux traitements sylvicoles associés aux différents stades d'évolution des peuplements forestiers. Description des étapes, des méthodes et équipements utilisés lors de la récolte, du transport de la matière ligneuse et de la construction d'infrastructures. Prise en considération des aspects humains, environnementaux et monétaires dans le réseau d'approvisionnement forestier. Notions sur la lutte des incendies en forêt.

Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur campus.

## Plage horaire

Cours en classe			
mercredi	12h30 à 14h20	<a href="#">ABP-0160</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
vendredi	08h30 à 11h20	<a href="#">ABP-0160</a>	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=137649>


## Coordonnées et disponibilités

Tremblay Pierre-Serge  
*Enseignant*  
Pavillon Abitibi-Price local 2123  
[Pierre-Serge.Tremblay@sbf.ulaval.ca](mailto:Pierre-Serge.Tremblay@sbf.ulaval.ca)  
Tél. : 418-656-2466

Pierre-Serge Tremblay  
*Enseignant*  
[Pierre-Serge.Tremblay@sbf.ulaval.ca](mailto:Pierre-Serge.Tremblay@sbf.ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectifs généraux .....	4
Approche pédagogique .....	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	4
Objectifs spécifiques .....	4
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>4</b>
<b>Évaluation et résultats</b> .....	<b>5</b>
Évaluation des apprentissages .....	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	5
Partie 1 (objective) - avril .....	5
Partie 2 (traditionnelle) - avril .....	6
Examen Gestion du feu .....	6
Partie 1 (objective) - mars .....	7
Partie 2 (traditionnelle) - mars .....	7
Revue de presse .....	7
Lecture-résumé d'un livre d'histoire forestière .....	7
Barème de conversion .....	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	8
Absence aux examens .....	8
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
Bibliographie .....	9

# Description du cours

---

## Objectifs généraux

Donner un aperçu théorique et pratique des phases du processus des opérations forestières et rendre les étudiants conscients de l'importance du milieu dans lequel on réalise les travaux forestiers.

## Approche pédagogique

- Cours magistraux
- Exercices en classe
- Conférenciers
- Visite des opérations forestières et d'une usine de transformation
- Revue de presse ou lecture-résumé d'un livre historique

## Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

## Objectifs spécifiques

- Définir et décrire les différentes phases du processus des opérations forestières;
- Présenter le cadre actuel dans lequel se réalise les opérations forestières;
- Connaître les principales caractéristiques du territoire forestier québécois;
- S'initier à la gestion des travaux relevant des opérations forestières;
- Identifier les principaux événements qui ont influencé l'évolution des opérations forestières au Québec;
- Décrire les principaux équipements utilisés en opérations forestières;
- Expliquer les procédés de récolte et les caractéristiques de chacun;
- Être en mesure d'établir un coût unitaire des ressources utilisées lors de travaux forestiers;
- Décrire les différents moyens de transport;
- Fournir les notions de base pour la construction de chemins;
- Expliquer les différentes étapes de construction d'un réseau routier;
- Connaître les intervenants du milieu des opérations forestières;
- Donner les différentes étapes pour réaliser une planification annuelle d'opérations;
- Suivre l'actualité forestière.

## Contenu et activités

---

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<a href="#">Plan de cours - Calendrier - INTRO - ZOOM- Conférenciers</a>	
<a href="#">Gestion des feux 2022</a>	
<a href="#">ACTIVITÉS : Revue de presse et Résumé d'un livre</a>	

Emplois ing f- Ingénieur Forestier	
1 Évolution des opérations forestières au Québec	
2 Le portrait du Québec forestier 2022	
3 Notion de productivité dans les opérations forestières et EXERCICES	
4 Engins forestiers (récolte)	
5 Procédés de récolte	
6 Coûts d'opération par heure machine productive	
9 Mesurage et unités de mesure dans les opérations forestières	
7 Construction de route et de camps forestiers	
8 Transport de la matière ligneuse au Québec	
Luc LeBel Réseau d'approvisionnement connecté et RECHERCHE en op	
Perturbations naturelles	
Résultats 2020	
EXAMENS	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluation et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
<b>Examens avril (Somme des évaluations de ce regroupement)</b>			<b>58,75 %</b>
Partie 1 (objective) - avril	À déterminer	Individuel	15,19 %
Partie 2 (traditionnelle) - avril	À déterminer	Individuel	18,56 %
Examen Gestion du feu	À déterminer	Individuel	25 %
<b>Examens mars (Somme des évaluations de ce regroupement)</b>			<b>33,75 %</b>
Partie 1 (objective) - mars	À déterminer	Individuel	20,25 %
Partie 2 (traditionnelle) - mars	À déterminer	Individuel	13,5 %
<b>Revue de presse ou activité historique (La meilleure évaluation de ce regroupement)</b>			<b>7,5 %</b>
Revue de presse	À déterminer	Individuel	---
Lecture-résumé d'un livre d'histoire forestière	À déterminer	Individuel	---

La pondération présentée dans le tableau suivant s'adresse aux étudiants du cours FOR-1011. Les étudiants inscrits au cours FOR-1004 ne feront pas l'évaluation nommée Examen #1 - Gestion du feu. Dans ce cas, la pondération sera de 90% pour les deux examens et de 10 % pour le travail de revue de presse.

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Partie 1 (objective) - avril

Titre du questionnaire : [Examen AVRIL - OP \(partie objective\)](#)

Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	15,19 %
Directives :	

#### Déclaration d'intégrité relative au plagiat

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas, d'une façon malhonnête, d'améliorer mon résultat;
- Je n'échangerai pas d'information à propos de cette évaluation avant la date de fin de l'examen.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, plus spécifiquement des articles 23 à 46, ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement à : [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf)

---

## Partie 2 (traditionnelle) - avril

Date :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	18,56 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>
Directives de l'évaluation :	

Le document avec les questions sera disponible le **23 avril à partir de 9h00**, dans la zone **Fichiers à consulter** ci-dessous ou dans la [section EXAMEN FINAL](#) du menu Contenu et activités.

Vous devez déposer votre copie dans la boîte de dépôt **en format PDF**. Si vos réponses sont en format photo, copiez et collez les photos dans un document Word, puis enregistrez le document en format PDF.

Vous aurez accès à partir de 9h00 et devez terminer à 10h30. Vous avez **10 minutes** pour déposer votre copie dans la boîte de dépôt. Il est de votre responsabilité de respecter ces délais. Une pénalité de 1 point sera accordée pour **chaque minute de retard**.

---

## Examen Gestion du feu

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen - AVRIL - Feu</a>
Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	25 %
Directives :	

#### Déclaration d'intégrité relative au plagiat

Avant de commencer ce questionnaire, j'atteste que :

- Je suis la personne autorisée à remplir ce questionnaire;
- Je remplis cette évaluation sans l'aide d'autrui;
- Je n'essaie pas, d'une façon malhonnête, d'améliorer mon résultat;
- Je n'échangerai pas d'information à propos de cette évaluation avant la date de fin de l'examen.

Je déclare avoir pris connaissance du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, plus spécifiquement des articles 23 à 46, ainsi que des sanctions qui sont prévues par ce Règlement à : [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf)

---

## Partie 1 (objective) - mars

Titre du questionnaire :	<a href="#">Examen de MARS 2021 - Partie Objective</a>
Période de disponibilité :	À déterminer
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20,25 %

---

## Partie 2 (traditionnelle) - mars

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	13,5 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>
Directives de l'évaluation :	<p>Le document avec les questions sera disponible le <b>12 mars à 9h35</b>, dans la zone <b>Fichiers à consulter</b> ci-dessous ou dans la <a href="#">section EXAMEN FINAL</a> du menu Contenu et activités.</p> <p>Vous devez déposer votre copie dans la boîte de dépôt <b>en format PDF</b>. Si vos réponses sont en format photo, copiez et collez les photos dans un document Word, puis enregistrez le document en format PDF.</p> <p>Vous avez <b>1 heure</b> pour répondre aux questions et <b>10 minutes</b> pour déposer votre copie dans la boîte de dépôt. Il est de votre responsabilité de respecter ces délais. Une pénalité de 1 point sera accordée pour <b>chaque minute de retard</b>.</p>

---

## Revue de presse

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse ou activité historique</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver la meilleure évaluation du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 7,5 % de la session.

---

## Lecture-résumé d'un livre d'histoire forestière

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Revue de presse ou activité historique</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Conserver la meilleure évaluation du regroupement</i> . La pondération de ce regroupement est de 7,5 % de la session.
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a>


---

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire\\_general/Reglements/Reglement\\_des\\_etudes.pdf](https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf). Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.



## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans [monPortail.ulaval.ca/accommodement](http://monPortail.ulaval.ca/accommodement) afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

## Matériel didactique

---

Cette section ne contient aucune information.

## Bibliographie

---

### Bibliographie



[Guide de rédaction - 2012.pdf](#)

(595,13 Ko, déposé le 3 nov. 2021)